

Accord National de l'économie sociale sur la formation professionnelle : adhésion de la CFE-CGC

La CFE-CGC a décidé d'adhérer à l'Accord National Interprofessionnel (ANI) sur la formation professionnelle tout au long de la vie dans l'économie sociale du 22 septembre 2006. Après la CFDT, la CFTC et la CGT, cette adhésion porte à quatre le nombre d'organisations syndicales signataires de cet accord. Côté employeurs, les trois organisations patronales de l'économie sociale, l'USGERES (l'Union des Syndicats et Groupements d'Employeurs Représentatifs dans l'Economie Sociale), le GEMA (Groupement des Entreprises et Mutuelles d'Assurance) et l'UNIFED (employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social) ont signé l'accord.

« L'USGERES se félicite de cette adhésion qui renforce la légitimité de l'accord qui, malgré les démarches engagées, n'a toujours pas été étendu par le Ministre du Travail » souligne Alain Cordesse, Président.

La principale disposition de cet ANI visait à harmoniser les taux de contribution à la formation professionnelle, quelle que soit la taille de l'entreprise, sur 1,60% de la masse salariale brute. Après deux ans, 80% des douze branches représentées par l'USGERES ont mis en œuvre cette disposition. Les autres ont jusqu'en 2010 pour la faire appliquer dans leurs secteurs d'activités.

L'Accord prévoyait également cinq axes de progrès soumis à la négociation des partenaires sociaux :

- Assurer la transférabilité et l'accompagnement du DIF ;
- Promouvoir les parcours de professionnalisation ;
- Organiser la coopération pour le développement d'outils d'emploi-formation, notamment d'observation harmonisée, et la mise en œuvre d'expérimentations transversales sur des territoires pilotes ;
- Déterminer les conditions favorisant le développement du dialogue social ;
- Fixer les principes et modalités de la formation entrepreneuriale des dirigeants bénévoles, dans le respect de la législation en vigueur.

De décembre 2006 à avril 2007, le Comité de suivi paritaire de l'Accord a engagé une concertation sur deux axes : les parcours professionnels transversaux dans l'économie sociale et la formation des dirigeants bénévoles.

L'USGERES, le GEMA et les Confédérations syndicales entreront en négociation à la rentrée de septembre 2008 sur ces deux thèmes afin d'aboutir d'ici début 2009 à la signature de deux accords d'application et anticiper ainsi les dispositions qui seront mises en œuvre par le législateur sur la réforme de la formation professionnelle – les organisations patronales de l'économie sociale n'étant pas conviées à participer aux négociations officielles qui auront lieu à la rentrée entre les partenaires sociaux représentatifs.

Créée en 1994 et présidée par Alain Cordesse, l'Union des syndicats et groupements d'employeurs représentatifs dans l'économie sociale (USGERES) regroupe 25 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 13 branches professionnelles. Avec plus de 700 000 salariés et 60 000 employeurs, soit 75% des employeurs fédérés, l'USGERES est aujourd'hui la seule organisation interbranche de l'économie sociale.

Contact presse :

Sébastien Darrigrand - 01.43.41.71.72 - www.usgeres.fr